

Le 17 février : le ministre Wilson transmet à M. Kantor, représentant au Commerce des États-Unis et à M. Brown, secrétaire au Commerce, une lettre proposant la création d'un groupe spécial binational sur le commerce de l'acier entre le Canada et les États-Unis.

Le 19 février : l'ambassade transmet au DOC une lettre préconisant la révision des décisions provisoires de dumping dans les cas où le ministère a commis des erreurs et demandant que soit reportée la date limite prévue pour répondre aux questionnaires relatifs aux coûts de production.

Le 15 mars : M. Kantor, représentant au Commerce des États-Unis, écrit au ministre Wilson pour manifester son opposition à la création d'un groupe spécial binational.

Le 25 mars : le ministre Wilson transmet à M. Kantor, représentant au Commerce des États-Unis, une lettre lui demandant d'examiner à nouveau la proposition formulée par le Canada en vue de la création d'un groupe spécial.

Le 2 avril : au cours d'une réunion regroupant les représentants du Canada et de la Commission du commerce international des États-Unis, M. Kantor accepte d'examiner à nouveau la proposition du Canada.

Le 12 mai : à la suite de la requête déposée par l'industrie le 23 avril, l'ambassade transmet au DOC une note diplomatique l'exhortant à ne pas entreprendre d'enquête visant l'imposition de droits antidumping à l'égard du fil machine importé du Canada.

Le 13 mai : M. Kantor, représentant au Commerce des États-Unis, écrit au ministre Wilson pour manifester son opposition à la création immédiate d'un groupe spécial binational, mais il n'écarte pas cette possibilité après la tenue des enquêtes commerciales.

Le 16 juin : l'ambassade écrit au DOC concernant plusieurs questions qui préoccupent l'industrie canadienne de l'acier en ce qui touche la conduite des enquêtes menées à l'égard de l'acier laminé à plat.